

"Les instituteurs doivent encourager les excursions des élèves d'une école rurale chez les meilleurs cultivateurs de l'arrondissement et spécialement chez les cultivateurs qui, à la demande de l'agronome, font des essais ou expériences.

"L'honorable M. Caron mentionne les objets pour lesquels le subside fédéral sera dépensé.

"Il donne des explications sur ce qu'il a fait pour encourager l'industrie du "bacon" aux écoles d'Oka et de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Il offre à M. Harrison du Collège Macdonald de construire un établissement pour la préparation du "bacon" semblable à ceux qui existent déjà aux deux autres écoles. Cet établissement coûterait environ \$3000.00.

"Puis il termine en remerciant les personnes présentes d'avoir accepté son invitation et d'avoir assisté à cette réunion. Les excellents conseils qu'elles lui ont donnés lui seront d'une grande utilité dans la gestion des crédits, provinciaux et fédéraux, pour l'agriculture.

Québec, le 12 septembre 1913

(Signé) J.-ANT. GRENIER,
Secrétaire du Ministère de l'Agriculture.

Québec, 2 avril 1914.

2°—RAPPORT DU DELEGUE DU SURINTENDANT A LA CONFERENCE INTERPROVINCIALE DES EDUCATEURS AGRICOLES, ETC., TENUE A OTTAWA, AU MOIS DE MARS 1914.

"Monsieur le Surintendant,

"Conformément à votre désir, je me suis rendu à la conférence interprovinciale des éducateurs agricoles et des représentants des départements de l'Instruction publique, qui a été tenue à Ottawa, les 24 et 25 mars courant.

"Les ministres de l'agriculture et les ministres ou surintendants de l'Instruction publique de chacune des provinces, ainsi que les principaux des collèges où écoles d'agriculture, avaient été convoqués.

"Le premier jour, le 24, il s'est agi surtout d'enseignement agricole technique. Toutefois, il a été discuté, ce jour-là, un sujet qui intéresse notre département, à savoir la centralisation scolaire, que les représentants des provinces d'Ontario et d'Alberta, en particulier, ont préconisée, et que d'ailleurs ces provinces pratiquent déjà. Le Département de l'éducation de ces provinces s'assure les services d'une voiture confortable, qui, tous les matins, amène les élèves à l'école centrale et les ramène le soir à leur domicile. La distance moyenne parcourue de l'école au foyer paraît être de cinq milles, mais en certains cas elle va jusqu'à neuf milles. Les représentants des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick ont assez longuement interrogé, sur le sujet, les Messieurs des autres provinces où le système est en vigueur.

"Le 25, il s'est agi en particulier de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles de toutes les provinces. Si l'on en juge par les rapports des autres provinces, celle de Québec ne serait pas du tout en retard au point de vue de l'enseignement agricole à l'école primaire, où l'enseignement de l'agriculture fait partie du programme officiel. De plus, les titulaires de ces écoles doivent, avant d'obtenir leur diplôme, subir un examen sur les matières agricoles inscrites au programme. La province de Québec compte aussi, comme les autres provinces, un certain nombre de jardins scolaires où les jeunes élèves s'initient aux travaux horticoles.

"Dans l'Ontario, on a pris des mesures à l'effet de faire donner aux instituteurs et aux inspecteurs d'écoles un cours abrégé d'agriculture. Le collège provincial de Guelph est chargé de cet enseignement aux fonctionnaires du Département de l'Education. Nous avons été heureux de déclarer que la province de Québec avait pris les mêmes mesures, puisque déjà un certain nombre d'inspecteurs d'écoles ont été autorisés à suivre un cours abrégé d'agriculture à l'Institut Agricole d'Oka.